



Date convocation : 05.01.2024

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2024_03

Séance du vendredi 12 janvier 2024

Le douze janvier deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 2

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine MULPAS, Magali LONGUET, Sandrine ODELOT, Julie PETITJEAN, Karrim EL ARKOUBI, Marine DEPARDIEU

Absents représentés : Xavier PRIN représenté par David NEVEUX, François RICHE représenté par Didier PINCHON

Absent : Hugues MORONI

Secrétaire de séance : Marine DEPARDIEU

Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du BP 2024

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du BP, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Pour 2024, les montants retenus sont les suivants :

Budget communal :

- Chapitre 20 : 20 250€ (81 000€/4)
- Chapitre 21 : 19 188.82€ (76 755.26€/4)

Budget assainissement :

- Chapitre 21 : 16 250€ (65 000€/4)

Budget eau :

- Chapitre 21 : 4 250€ (17 000€/4)

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

*AUTORISENT Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote des budgets primitifs.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

La secrétaire de séance, Marine DEPARDIEU